

## QU'EST-CE QUE LE RISQUE INDUSTRIEL ?

Le risque industriel se caractérise par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Le risque industriel peut se manifester sous différentes formes : l'incendie, l'explosion, la dispersion dans l'air (nuage toxique), la dispersion dans le sol et/ou dans l'eau...



	Risque accident transport matières dangereuses
<b>Les conséquences pour la population</b>	<b>Les risques pour votre sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ explosion, incendie, projectiles</li><li>→ risque de blessure et brûlure</li></ul> <b>Les risques pour votre santé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ asphyxie, mort</li><li>→ risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact</li><li>→ en cas d'intoxication : troubles neurologiques, respiratoires, cardio-vasculaires</li><li>→ effet de souffle, traumatisme consécutif à l'onde de choc</li><li>→ pathologies liées aux produits rejetés dans l'environnement lors de l'accident</li><li>→ traumatismes psychologiques</li></ul>
<b>Les conséquences pour l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Arbres arrachés ou brûlés</li><li>→ nuage toxique contaminant l'air : dépôts toxiques sur les végétaux, avec des conséquences sur l'alimentation humaine et animale</li><li>→ pollution du sol : contamination de la flore et des cultures par les racines, ainsi que les nappes phréatiques</li><li>→ pollution de l'eau : destruction de la flore et faune aquatiques, eau impropre à la consommation</li></ul>
<b>Les conséquences économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Destructions mécaniques et thermiques de bâtiments et de véhicules</li><li>→ coupures réseau d'eau, électricité, téléphone</li><li>→ lors de pollution d'eau : détérioration du matériel de pompage.</li><li>→ interruption des trafics routiers</li><li>→ perte d'activités résultant des destructions ou dommages</li></ul>

## QUELS SONT LES RISQUES INDUSTRIELS A ALBI ?

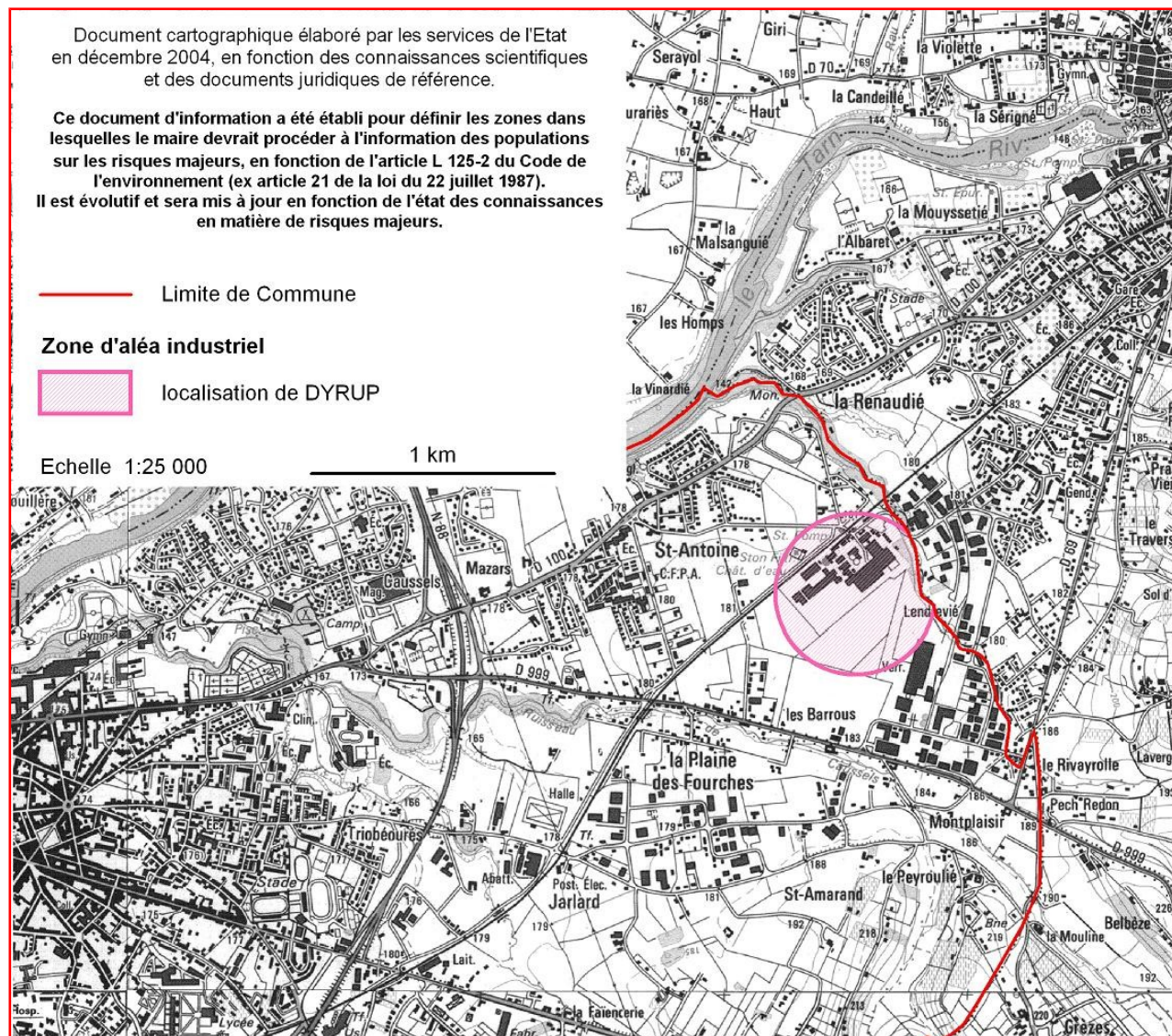
Sur Albi, un seul établissement est classé (SEVESO seuil haut) où sont présents et/ou manipulés de grandes quantités de matières dangereuses : industries chimiques, pétrolières, gazières... Le plan de sauvegarde communal prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

L'entreprise DYRUP qui fabrique des produits de traitements et d'embellissements des bois est un établissement classé SEVESO seuil haut. Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) est en cours d'élaboration coordonné par le SIDPC de la Préfecture du Tarn .

Nom de l'établissement	Adresse	Type de risque
DYRUP (ex XYLOCHIMIE)	Site industriel St-Antoine 81030 ALBI cedex 9	Incendie, explosion, nuage toxique.

### Le Barpi

Le Bureau d'analyse des risques et des pollutions industrielles (Barpi) est un service de l'État chargé de recenser l'ensemble des accidents industriels en France. Vous pouvez consulter l'historique des accidents industriels d'Albi sur le site : <http://aria.ecologie.gouv.fr>





# QUELLES SONT LES MESURES PRISES ?

## Mesures de prévention

**Une réglementation rigoureuse** s'impose aux établissements industriels dangereux. En particulier l'industriel doit réaliser :

- **une étude d'impact** afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement de l'installation sur son environnement.
- **une étude de dangers** à travers laquelle l'industriel identifie de façon précise les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans son établissement ainsi que leurs conséquences.

**Un contrôle régulier** effectué par l'administration (DRIRE, Inspection des Installations classées)

La **maîtrise de l'urbanisme** autour des sites industriels à risques.

L'**information préventive des populations**, sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger, effectuée par le maire (DICRIM, affichage...)

## Comment serez vous alertés?

Selon l'ampleur du risque, l'alerte peut vous être donnée par le **signal national d'alerte** (trois sonneries montantes et descendantes de une minute chacune). La population concernée peut également être alertée par les services municipaux, les sapeurs-pompiers et/ou les forces de l'ordre.

## Que font les secours?

**Le plan de sauvegarde** communal prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...)

**Des plans généraux d'organisation départementale des secours (plan ORSEC, plan rouge)** sont régulièrement testés au niveau du département. Ils seront mis en œuvre si nécessaire.

**Les sapeurs pompiers** disposent, outre les moyens traditionnels de lutte contre l'incendie et de secours aux personnes, d'un véhicule risques technologiques.

## INFORMEZ VOUS

**Mairie d'ALBI** 05 63 49 10 10

**Préfecture du Tarn S.I.D.P.C.** 05 63 45 61 61  
05 63 45 62 04

**Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DREAL)** 05 81 27 54 99

**Agence Régionale de la Santé (A RS)** 05 63 49 24 24

**Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** 05 63 77 35 18

**Base de données nationale sur les accidents technologique et industriels** <http://aria.ecologie.gouv.fr>

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL

### CONSIGNES DE SECURITE

#### AVANT

- Informez vous sur le risque, le signal d'alerte et les consignes de confinement

#### PENDANT

##### Si vous êtes témoin de l'accident

- Donnez l'alerte (112 ou Sapeurs-Pompiers : 18 ; Police ou Gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement). Lavez vous en cas d'irritation et, si possible, changez vous

#### DES L'ALERTE

- Confinez vous
- Obstruez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...)
- Éloignez vous des portes et fenêtres
- Ne fumez pas, éteignez toute flamme nue (allumette, bougie, cuisinière, chauffage à gaz...)
- Écoutez la radio
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont eux aussi protégés)
- Évitez de téléphoner pour ne pas saturer les lignes
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

#### APRES

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte (radio, autorités ou signal sonore de 30 secondes), aérez le local.

## Les réflexes qui sauvent en cas d'accident industriel



Enfermez vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



N'allez pas sur les lieux de l'accident



N'allez pas chercher les enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas: les secours ont besoin des lignes